

Daniel Bensaïd

1974, année de l'ordre

Dans son discours de vœux, Pompidou a annoncé la couleur : « L'année 1974 risque d'être difficile, et en tout cas, plus que tout, elle est incertaine. » Pour le moins. Conclusion : « Je puis vous assurer que tout sera fait pour maintenir l'ordre. » On s'en doutait. Et il ne s'agit pas que de promesses.

Déjà la question de l'ordre est posée par trois « affaires ».

La première, c'est celle du *Canard enchaîné*. M. Henri Biard, directeur de la DST invoque « un secret de la défense nationale » pour refuser toute confrontation entre les témoins et les employés de ses services mis en cause. Le problème, c'est que le secret des missions est défini par un décret d'août 1964, lui-même secret et non publié au *Journal officiel*. Décidément, on se mord la queue.

Alors, au-delà des prétextes officiels, il faut soulever les questions brûlantes : la confrontation avec les témoins mettrait en cause la défense nationale ? Dérisoire ! Ce qui est en cause, c'est précisément le contrôle de polices officielles ou parallèles qui fouinent dans le courrier, les conversations et les téléphones des citoyens. Si de telles pratiques sont couvertes par le secret de la Défense nationale, alors le mot de Water-gaffe, lancé par le *Canard*, est bien plus qu'une boutade.

Et on est en droit de se demander qui peut aujourd'hui contrôler la police, et comment, en cas de victoire électorale de la gauche, il

serait possible d'exercer une quelconque autorité sur des polices aussi secrètes.

La seconde « affaire », c'est celle du *Figaro*. La brigade anti-gang file un quatuor de truands qui rafle un magot sous son nez. Poursuite, affolement, fusillade. Bilan : un passant tué et le voisin d'un truand grièvement blessé par un flic à la gâchette nerveuse. Cette enfilade de bavures suscite quelque émotion, et les responsables de la police contre-attaquent. En réclamant l'allongement de la garde à vue « ainsi que l'a demandé à deux reprises M. Marcelin ». Ce compliment bien placé du commissaire Gevaudan lui vaudra quelques bons points dans sa note administrative. Et comme le commissaire a la main lourde, il demande un alourdissement des peines envers les personnes appréhendées « à titre préventif ». Autrement dit, le délit d'intention pourrait être reconnu. Ce qui, à l'occasion pourrait servir plus longuement que pour les truands, et se prêter à toutes les provocations imaginables. Politiques par exemple.

Troisième « affaire », enfin. Celle de Jean-Louis Breton, inspecteur à la brigade des mineurs de Paris, secrétaire du syndicat CFDT de la police parisienne. Il a d'abord été « entendu » le 30 novembre par le directeur de l'Inspection générale des services de police. Puis, le 22 décembre, nouvelle « audition » de sept heures, avec procès-verbal, comme un malfaiteur. Délit ? S'être rendu à Lip, le 16 novembre passé, avec quatre autres policiers CFDT dans le but de discuter avec les grévistes et de leur apporter le soutien des policiers CFDT. Au cours de cette discussion publique, Breton aurait fort justement déclaré : « Le gouvernement a ordon-

né à la police de faire évacuer Palente sous prétexte de faire respecter une décision de la justice, mais à Cerisay. bien que la même justice ait ordonné la réintégration dans l'usine d'une militante syndicale, la police n'est pas intervenue pour contraindre le patron à respecter cette décision ». C'est sur le vu des comptes rendus approximatifs de la presse locale que l'enquête a été ouverte. Un conseil de discipline de la police est prévu pour le 9 janvier. Il est probable que Breton y comparaitra et que la révocation sera demandée contre lui. Il s'agit d'une atteinte spectaculaire aux droits syndicaux dans la police et à la liberté d'expression syndicale, et d'un précédent qui vient illustrer les propos de Pompidou sur l'année qui vient.

1973 a été marquée par une mobilisation sans précédent de la jeunesse contre l'armée du capital, par un essor des luttes ouvrières qui a trouvé son symbole et sa plus haute expression dans la grève de Lip, par un regain de la lutte antifasciste et antiraciste et la dissolution de la Ligue communiste après la manifestation du 21 juin, par les mobilisations pour l'avortement libre et gratuit. Ce sont quatre luttes extraparlimentaires. Et pourtant, 1973 était une année électorale. 1974 ne le sera pas et Pompidou reconnaît qu'elle sera difficile et incertaine.

Le 9 janvier Breton passera en conseil de discipline. Le 15 janvier expire l'ultimatum gouvernemental contre la grève de Lip. Ainsi commence l'année de l'ordre. Il faut être présent au rendez-vous, en multipliant les mobilisations de soutien, en renforçant la solidarité avec les travailleurs en lutte.

Rouge, 2 janvier 1974